



N° 75

PUBLIER A MIDI H.A.E.
LE VENDREDI 9 OCTOBRE 1964.

Référence à la Commission mixte internationale
sur la pollution des eaux de la rivière Rouge

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont soumis ensemble à la Commission mixte internationale un renvoi sur le niveau des Grands lacs. Voici le texte de ce renvoi:

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis ont appris que les eaux de la rivière Rouge qui traversent la frontière des deux pays sont polluées par des eaux d'égouts et des eaux résiduelles industrielles. Eu égard à la disposition de l'article IV du Traité sur les eaux limitrophes signé le 11 janvier 1909, aux termes de laquelle les eaux limitrophes et les cours d'eau traversant la frontière ne doivent pas être pollués d'un côté de celle-ci au point de nuire à la santé ou aux biens de l'autre côté, les deux Gouvernements sont convenus de renvoyer conjointement la question à la Commission mixte internationale, conformément aux dispositions de l'article IX dudit Traité. La Commission voudra bien étudier les questions suivantes et présenter à leur sujet un rapport aux deux Gouvernements:

- (1) Les eaux dont il est question ci-dessus sont-elles soumisees, d'un côté ou de l'autre de la frontière,

à une pollution qui nuise ou paraisse devoir nuire à la santé ou aux biens de l'autre côté de la frontière?

- (2) Si la réponse à la question qui précède est affirmative, quelles sont l'importance et les causes de cette pollution, et où se produit-elle?
- (3) Si la Commission constate une telle pollution, quels remèdes lui paraissent les plus pratiques des points de vue économique, sanitaire et autres, et combien coûteraient-ils vraisemblablement?

Pour aider la Commission dans ses recherches et autres travaux relevant du présent renvoi, les deux Gouvernements mettront à sa disposition, sur demande, les services d'ingénieurs et d'autres spécialistes de leurs organismes officiels, ainsi que les renseignements et les données techniques recueillis précédemment par ces organismes ou qui pourront se trouver à leur disposition une fois l'enquête commencée.

La Commission voudra bien présenter son rapport et ses recommandations aux deux Gouvernements aussitôt qu'elle en aura la possibilité."

Ce texte a été adressé pour le Canada par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, au Secrétaire de la Commission mixte internationale.